



Nlle réparti° des charges suite acquisition parties comm.

Par **Borin**, le **04/05/2016** à **14:34**

Madame, Monsieur bonjour,

Merci de prendre connaissance de mes interrogations ci-dessous.

J'ai comme projet d'acquérir et de réunir plusieurs lots privatifs (caves) au sein de ma copropriété afin de créer un nouvel espace. Ces lots sont desservis par une partie de couloir (partie commune) strictement dédiée à leur accès. Mon règlement de copropriété me donne la faculté d'intégrer cette surface à mes lots et à la fermer afin de créer une nouvelle limite aux parties communes.

- Si la copropriété valide cette intégration en AG, cette faculté m'autorise-t-elle à prétendre récupérer cette partie [s]gratuitement[/s] en usage exclusif?

- Qu'en sera-t-il de l'impact sur le règlement de copropriété et sur la répartition des charges?

Merci beaucoup de votre aide.

Cdlt,